

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES
**DÉPARTEMENT HISTOIRE DE L'ARCHITECTURE
ET ARCHÉOLOGIE DE PARIS**



Séance du 18 mai 2004

COMMISSION DU VIEUX PARIS

SEANCE DU MARDI 18 MAI 2004

La séance est ouverte à 15 heures, sous la présidence de M^{me} Moïra Guilmart, assistée de M. François Loyer, secrétaire général.

Assistent à la séance :

M^{me} Moïra Guilmart, présidente de la séance, M. François Loyer, secrétaire général, M^{me} Dominique Alba, M. Jean-Yves Autexier, M. Jean-Pierre Babelon, M. Guy Bellargent, M. Hervé Benessiano, M^{me} Dominique Bertinotti, M^{me} Florence Bourillon, M. Jaques Bravo, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M^{me} Marie-Andrée Corcuff, M. Jean Dérens, M. Thierry de l'Epine, M^{me} Elisabeth de Fresquet, M. Pierre Gatignon, Mme Dominique Hervier, M. Pierre Housieaux, M. Pierre Joste, M. Maurice Laurent, M. Michel Le Moël, M. Jean-François Legaret, M^{me} Hélène Macé de Lépinay, M. Bernard Marrey, M. Olivier de Monicault, M. François Monnier, M. Christian Prévost-Marcilhacy, M. Bernard Rouleau, M. Michel Schulman et M. Jean Vuillermoz.

Excusés :

M. Michel Balard, M. Pierre-Antoine Gatier, M. Daniel Imbert, M^{me} Caroline Mathieu et M. Thierry Paquot.

Ordre du jour :

- Actualités : *suivi des vœux antérieurs et informations diverses.*
- Communication de M. Jean-François Belhoste consacrée à l'École Centrale des Arts et Manufactures et sa localisation dans Paris.
- Demandes de démolition.

ACTUALITES

Suivi des vœux antérieurs

182 RUE DE RIVOLI, 167 RUE SAINT-HONORÉ, 2 RUE DE L'ECHELLE, 1^{er} ARR.

Lors de la séance du 3 juin 2003, la Commission avait émis le vœu que la toiture de cet immeuble ne soit pas altérée par la construction d'un second rang de lucarnes conformément au recueil Taxil pour les ensembles ordonnancés de Paris. Un nouveau permis de démolir est donc proposé par le pétitionnaire, qui consiste à implanter des grands châssis de toit métalliques sur rue et sur cour en détruisant une tabatière sur deux pour les remplacer par une très grande ouverture. ***La Commission maintient son vœu en faveur du respect de l'ordonnancement de la rue de Rivoli.***



© M. Lelièvre, DHAAP

21-23 RUE SAINT-LOUIS EN L'ILE, 4^e ARR.

Lors de la séance du 9 mars 2004, la Commission avait dressé un vœu pour qu'un dessin plus respectueux d'une devanture de boutique soit réalisé. ***Le nouveau projet du pétitionnaire semble respecter davantage le parcellaire à la grande satisfaction des membres de la Commission.***



© M. Lelièvre, DHAAP

142 BOULEVARD HAUSSMANN, 8^e ARR.

Le projet proposé lors de la séance du 3 juin 2003 consistait à multiplier les portes cochères dans la partie gauche de la façade, de façon à créer pour les voitures de grandes descentes vers les parkings. ***La Commission***, qui avait demandé un traitement plus soigné du rez-de-chaussée de cet immeuble des années 1860, ***est satisfaite de la nouvelle proposition*** du pétitionnaire qui a trouvé le moyen de faire passer les voitures par les ouvertures existantes.



© DHAAP

9 BIS RUE ERLANGER, 16^e ARR.

En 2002, la Commission demandait l'inscription à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques de cette villa à l'italienne, conçue en 1884 pour le romancier Ponson du Terrail, en tant que témoignage exceptionnel de l'art de Paul Sédille. Elle avait également validé un projet de restauration de l'édifice. ***Le pétitionnaire sollicite à nouveau son avis concernant les projets d'extensions latérales de la villa pour lesquelles la Commission émet un avis défavorable.***



© DHAAP

Informations diverses

ANNIVERSAIRE DU CENTENAIRE DU GOUDRONNAGE DES RUES DE PARIS

Sera fêté le 1^{er} juillet prochain l'anniversaire du centenaire du goudronnage des rues de Paris. Rappelons que le système adopté sous le Second Empire était, pour les grandes voies, le macadam. Ce système fut ensuite progressivement abandonné au profit des pavés de grès de lave ou de granit provenant de Fontainebleau et de Volvic ou de Normandie et de Bretagne, ainsi que des pavés de bois dont l'usage a disparu dès les années 1920. A cette date, les chaussées ont alors été recouvertes de pavés mosaïques en granit ou de goudron.

DEUX IMMEUBLES OCCUPÉS PAR LA COMMUNAUTÉ DES SŒURS DU CÉNACLE, 56-58 AVENUE DE BRETEUIL, 7^e ARR.

La Commission est consultée en amont d'une opération de réhabilitation concernant deux immeubles occupés par la communauté des Sœurs du Cénacle depuis 1922. Le premier date des années 1880 et le second a été réalisé par l'architecte Lapeyre en pierre



de taille, avec une intéressante iconographie végétale, entre 1928 et 1930. Plusieurs projets sont envisagés. En premier lieu, est prévu le retrait des grillages de l'ascenseur pour supprimer ce dernier et créer un vide d'escalier qui n'a jamais existé. Selon les membres du DHAAP qui sont allés visiter l'immeuble, *cet ascenseur mérite d'être conservé*. Deuxièmement, la cour d'un des édifices devrait être couverte d'une verrière destinée à l'accueil du public et aux réunions. Enfin, dans l'aile droite, le pétitionnaire propose d'installer un pont qui reliera les deux ensembles. *Pour ces deux transformations, en revanche, la Commission émet un avis favorable.*

© M. Lelièvre, DHAAP

GRAND ÉGOUT DE LA RUE DU CHÂTEAU D'EAU, 10^e ARR.

Des travaux vont être menés sur le grand égout de la rue du Château d'eau construit au XVIII^e siècle, vers 1770 environ, servant à la récupération des eaux de Ménilmontant. Dans le cadre d'une opération de prévention sur cette construction longue de 600 m, le pétitionnaire envisage de casser toute la voûte en la remplaçant par un radier de béton et de lisser les parois de ciment. Pour éviter toute transformation fâcheuse, *la Commission propose de réaliser une étude historique* pour ensuite veiller aux éventuelles transformations de cette construction qui ne bénéficie pas d'une protection patrimoniale.

LA BORNE 79 BIS DES ANCIENNES LIMITES DE PARIS, 19^e ARR.

L'association Pantin-Seine-Saint-Denis Patrimoine a signalé l'existence de la borne 79bis des anciennes limites de Paris, aujourd'hui conservée devant un immeuble de Pantin, situé au 13 rue Hoche. Cette borne était une de celles qui furent posées devant les derniers édifices des grandes rues bâties des faubourgs et de la campagne voisine dans le faubourg Saint-Martin et les paroisses proches de La Chapelle. Ce vestige fut scellé le 13

mars 1728 sur une maison à porte cochère de la rue Notre-Dame (actuelle rue Riquet, 19^e arrondissement), puis fut déplacé en 1802 lors de l'ouverture du canal de l'Ourcq à son emplacement actuel. Il semble aujourd'hui menacé par un projet de réaménagement touchant l'immeuble qui l'abrite. Dans ce contexte, les membres de la Commission imaginent de le déposer au plus près de son lieu d'origine, dans le secteur du bassin de la Villette, en proposant le récent jardin de la cour du Maroc, solution qui aurait le mérite de mettre en valeur la borne mais aussi de lui épargner des agressions quelconques. ***Cette idée sera donc soumise au Bureau des Edifices Culturels et Historiques.***

LA PISCINE PAILLERON, 19^e ARR.

Construite en 1933 par l'architecte Lucien Pollet, la piscine Pailleron va subir une opération de réhabilitation. La Commission, qui se réjouit de cette initiative, se voit contrariée par le fait que les services de la Ville ont pour intention de commencer les travaux en ne les régularisant que plus tard par un permis de démolir. Pour faciliter le bon déroulement de cette restauration nécessaire compte tenu de la qualité des décors intérieurs, ***la Commission propose d'envoyer un agent du DHAAP visiter le site.***



© M. Lelièvre, DHAAP

COMMUNICATION SCIENTIFIQUE

« L'Ecole Centrale des Arts et Manufactures et sa localisation dans Paris »

Par M. Jean-François Belhoste

M. Jean-François Belhoste souhaite évoquer dans cette communication la diversité de l'Ecole Centrale à travers son patrimoine, et plus particulièrement son patrimoine parisien. C'est la question des différents lieux d'implantation de l'Ecole Centrale à Paris qui va être abordée ici.

Fondée en 1829 par Alphonse Lavallée et un certain nombre de savants, l'Ecole Centrale des Arts et Manufactures devient rapidement indispensable pour accompagner l'ère industrielle. Cette école, privée jusqu'en 1855, s'applique à former des ingénieurs civils capables de travailler pour l'industrie naissante mais aussi pour la construction civile, comme celle des Chemins de fer.

L'HÔTEL SALE



Le premier lieu d'implantation des Centraliens fut l'hôtel Salé, situé rue de Thorigny (3^e arr.) et occupé dès 1828, au cœur d'un quartier artisanal et industriel. L'école s'installa sans trop modifier la distribution et l'architecture de ce magnifique hôtel, en accueillant entre 200 et 300 élèves. En 1857, l'Etat racheta l'Ecole dont l'effectif augmentait d'année en année et agrandit les locaux.

L'IMMEUBLE DE LA RUE MONTGOLFIER



Dès 1884, les locaux de l'hôtel Salé devinrent trop petits. Aidée par la Ville de Paris, l'Ecole profita une seconde fois d'un terrain libre pour déménager. Le nouvel édifice fut construit par Jules Denfer dans le quartier qu'on qualifiait à l'époque de « Sorbonne industrielle » parce qu'il se situait juste en face du Conservatoire des Arts et Métiers. Ce nouveau bâtiment, fait de briques et de pierres, put accueillir cinq cents élèves de façon extrêmement rationnelle. En 1923, l'entrée du bâtiment fut transformée par la construction d'un monument aux morts dédié aux combattants centraliens de la Première Guerre mondiale.

LES AUTRES ÉDIFICES DE L'ÉCOLE

Hormis les bâtiments réservés uniquement à l'enseignement, les Centraliens se dispersèrent dans Paris et plusieurs sites furent construits, tels que la Maison des Elèves ou encore la Société des ingénieurs civils.

Il est possible de mesurer, grâce à l'implantation des Centraliens dans le patrimoine parisien, l'importance de leur rôle dans la construction du Paris de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle. Leur génie a été de créer un Paris moderne se mariant de façon discrète avec le Paris classique.

DEMANDES DE DEMOLITION

Ces demandes ont été sélectionnées dans la liste complète des demandes en autorisation de démolir déposées entre les 1^{er} et 31 mars 2004 à la Direction de l'Urbanisme.

Sur 85 demandes, 13 dossiers sont examinés par la Commission du vieux Paris.

Démolitions partielles

14 AVENUE DE LOWENDAL, 87 AVENUE DE SUFFREN, 1-23 PLACE JOFFRE, 7^e ARR.

SHON à démolir : 192 m²

Le pétitionnaire propose de démolir des annexes afin de mettre en valeur le site de l'Ecole Militaire. **La Commission est favorable à la destruction de ces annexes en béton** situées entre l'ancien manège et le corps de logis.



© M. Lelièvre, DHAAP

81 RUE DU CHEVALERET, 13^e ARR.

SHON à démolir : 583 m²

Ce petit immeuble pittoresque des années 1840-1850 a été menacé en mai 2003 d'une démolition totale et avait fait l'objet d'un vœu de conservation. Le pétitionnaire propose aujourd'hui la destruction des appendices donnant sur la cour. *La Commission*, qui s'était battue pour sauvegarder cet immeuble, et particulièrement son escalier, se réjouit de sa préservation et **ne s'oppose pas à la démolition des annexes.**



© M. Lelièvre, DHAAP

Restructurations lourdes

21 RUE CHARLOT, 2-6 RUE PASTOURELLE, 3^e ARR.

SHON à démolir : 631 m²

Il s'agit de hôtel particulier dénommé « Beautru de la Vieuville » ou « Bertin de Blagny » datant du XVII^e siècle, totalement laissé à l'abandon, surélevé et transformé à plusieurs reprises, malgré sa protection au titre des Monuments Historiques depuis 1963. L'opération proposée par le pétitionnaire est une destruction totale des intérieurs en partie ruinés permettant la réalisation de logements de luxe dans ce qu'il reste de l'édifice. *La Commission*, qui déplore la terrible agonie d'un bâtiment ancien, **ne refuse pas** pour autant **le nouveau projet d'un édifice de trois étages.**



© M. Lelièvre, DHAAP

1 BOULEVARD DE LA TOUR – MAUBOURG, 43X QUAI D'ORSAY, 7^e ARR.

SHON à démolir : 427 m²

L'hôtel de Montesquiou-Fezensac a été dessiné en 1863 par Le Soufaché. Le pétitionnaire souhaite restructurer les sous-sols et les combles, en conservant les décors intérieurs, et démolir un appentis dans le jardin en fond de parcelle. L'avenir de l'hôtel n'inquiète pas la Commission dans la mesure où il appartient au secteur sauvegardé. En revanche, elle s'interroge sur l'implantation et l'emprise sur rue du futur immeuble.



© M. Lelièvre, DHAAP

56 RUE DE CHÂTEAUDUN, 67 RUE SAINT LAZARE, 9^e ARR.

SHON à démolir : 317 m²

Le pétitionnaire propose de transformer un bâtiment à usage de commerce en immeuble d'habitation. Cet édifice, datant des années 1880, mérite une visite avant que la Commission n'émette un avis. **Elle demande donc le report du permis avant de se prononcer.**



© M. Lelièvre, DHAAP

30 RUE DE SAINT-QUENTIN, 150 RUE LAFAYETTE, 9^e ARR.

SHON à démolir : 233 m²

Il s'agit d'un immeuble datant du Second Empire où se tenait le célèbre restaurant « Au Petit Quinquin ». Le pétitionnaire demande la destruction des souches de cheminée ainsi que la reconstruction de la toiture en vue de créer un étage supplémentaire de logements. *La Commission renouvelle un vœu émis en octobre 2003 pour conserver les souches de cheminées et les châssis de toit ainsi que les profils de l'étage en retiré et de la toiture, à l'occasion de la réhabilitation de l'immeuble.*



© M. Lelièvre, DHAAP

Modifications et adaptations du bâti

74 RUE SAINT-LOUIS EN L'ILE, 19 RUE LE REGRATTIER, 4^e ARR.

Pour ce bâtiment d'angle du XVII^e siècle, la Commission a été particulièrement vigilante quant à d'éventuelles modifications concernant la toiture. Après vérification, il semblerait que la transformation ne soit visible que du ciel et qu'elle ne dénature en aucun cas le patrimoine parisien. Par conséquent, *la Commission autorise la démolition partielle de la toiture.*



© M. Lelièvre, DHAAP

22 PLACE DES VOSGES, 15 RUE DU PAS DE LA MULE, 4^e ARR.

SHON à démolir : 3 m²

Le pétitionnaire envisage la démolition d'édicules en terrasse, de souches de cheminées, de murs porteurs, et de planchers, ainsi que le remplacement des tabatières du XIX^e siècle par des copies de lucarnes des édifices voisins. L'ancien hôtel Laffemas bénéficiant d'un classement au titre des Monuments Historiques depuis 1920 et étant situé dans un site protégé, les services de l'Etat veilleront au suivi du projet. *La Commission s'en remet à l'avis de l'Architecte en Chef des Monuments Historiques et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles.*



© M. Lelièvre, DHAAP

76 BOULEVARD RASPAIL, 13 RUE DU REGARD, 6^e ARR.

SHON à démolir : 47 m²

Il s'agit du petit hôtel de Laguiche, construit en 1739 par l'architecte Dailly, appartenant actuellement à une congrégation de religieuses. Le pétitionnaire se propose de démolir une véranda moderne en vue de réhabiliter le bâtiment. Perçue comme une réponse au vœu émis en juillet 2002 demandant l'amélioration du dispositif et le rétablissement d'un état plus proche du parti d'origine, *cette demande est adoptée par la Commission.*



© M. Lelièvre, DHAAP

2 RUE DE LA GRANGE BATELIERE, 21 RUE DU FAUBOURG MONTMARTRE, 9^e ARR.

SHON à démolir : 26 m²

Pour cet immeuble, qui date du XVIII^e siècle, la Commission déplore que le bel escalier Louis XV ait été définitivement détérioré par la pose d'un ascenseur et que les deux derniers étages aient été massacrés. Les pétitionnaires demandent aujourd'hui la régularisation des travaux effectués sans autorisation.

La Commission renouvelle sa protestation de février 2004 contre de telles destructions et refuse de les régulariser.



© M. Lelièvre, DHAAP

9 RUE DU MOULIN DES PRÉS, 13^e ARR.



© M. Lelièvre, DHAAP

Le pétitionnaire demande ici la démolition de la toiture d'un bâtiment d'un étage, en vue de surélever l'édifice d'un étage. ***La Commission accepte ce projet à condition que le propriétaire respecte la diversité architecturale et le caractère pittoresque de la rue en posant des lucarnes dont le dessin diffère de celles de ses voisins.***

10-14 RUE NIEPCE, 14^e ARR.

Est proposée la surélévation de deux étages de la partie gauche d'un bâtiment vraisemblablement reconstruit au début du XX^e siècle à l'emplacement d'un édifice datant de la création de la rue dans les années 1820. En attendant une étude plus approfondie du site, ***la Commission émet un vœu en faveur du respect de l'environnement général de la rue Niepce, reprenant celui émis en avril 2004, et s'oppose à ce que l'immeuble soit surélevé.***



© M. Lelièvre, DHAAP

9X AVENUE ALBERT BARTHOLOMÉ, 44-46, 54-56 BOULEVARD LEFEBVRE, 2X RUE GASTON BOISSIER, 1-7 RUE THUREAU-DANGIN, 15^e ARR.

SHON à démolir : 11 m²

Ce projet concerne une crèche située à côté de l'église Saint-Antoine de Padoue, conçue en 1950 par l'architecte Azéma. Le pétitionnaire propose de surélever l'édifice en faisant disparaître la terrasse par le recouvrement de deux bâtiments à gauche et à droite. Cette solution, qui respecte l'espace protégé non constructible situé juste derrière la crèche, pose néanmoins un problème de protection patrimoniale et de demande sociale. La Commission ***propose que soit reconduite une recherche documentaire dans l'attente d'un examen plus complet du projet.***



© M. Lelièvre, DHAAP

La prochaine séance est fixée au mardi 15 juin 2004.